

CHARTRE BROYARDE

« Penser forêt – agir bois »

Conformément au Plan forestier régional de la Broye VD-FR, nous nous engageons en faveur :

- de l'utilisation du bois sous toute ses formes et à favoriser les acteurs régionaux de la filière du bois
- de la protection de la biodiversité, des sols et des eaux souterraines
- d'un usage respectueux de la forêt comme lieu de loisirs
- d'une sylviculture proche de la nature remplissant toutes les fonctions principales de la forêt.

La commune de Chavannes-sur-Moudon s'engage en particulier :

- à soutenir la filière bois en faisant appel aux acteurs régionaux et en demandant du bois de la région lors d'achat de bois ou de produits en bois
- à respecter les mesures de protection prises en faveur de la biodiversité, des sols et des eaux souterraines
- à respecter le propriétaire forestier
- à gérer sa forêt conformément aux principes de gestion contenus dans le Plan forestier régional.

LA MUNICIPALITE